

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 387

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	6 000 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	3 000 000
Recherche spatiale	1 220 821	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	3 000 000	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	5 000 000	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	220 821
TOTAUX	9 220 821	9 220 821
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » tels qu’issus de la première lecture à l’Assemblée Nationale, en revenant donc sur l’impact des amendements II-503, II-623, II-814 et II-384 de première lecture au Sénat.